



CANADIAN PUBLIC ACCOUNTABILITY BOARD  
CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES

150 York Street, Suite 200, Box 90, Toronto, Ontario M5H 3S5  
Tel 416.913.8260 Fax 416.850.9235 www.cpab-ccrc.ca

Le 11 mars 2010

## **CETTE LETTRE S'ADRESSE À TOUS LES ÉMETTEURS ASSUJETTIS CANADIENS**

### **Objet : Cotisation annuelle 2010 du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC)**

Madame, Monsieur,

Puisque la cotisation annuelle facturée par le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) a une incidence sur les cabinets de vérification qui vérifient les émetteurs assujettis aussi bien que sur les émetteurs assujettis, nous croyons qu'il est important de vous communiquer les progrès réalisés par le CCRC dans le cadre de son développement continu.

Le CCRC a été constitué en 2003 à la suite de certaines défaillances de comptabilité et de vérification très médiatisées aux États-Unis. Il a pour mandat de renforcer la confiance du public envers l'intégrité des états financiers des émetteurs assujettis au Canada en favorisant une vérification indépendante de haute qualité. Pour ce faire, il inspecte les cabinets de vérification participants pour s'assurer que leurs processus et procédures mis en place sont solides en ce qui a trait aux exigences des PCGR et des NVGR. Le CCRC n'est pas responsable de la qualité des vérifications ni de la qualité des états financiers, qui relèvent en tout temps de la responsabilité des vérificateurs et des émetteurs assujettis. Cependant, le CCRC a amélioré la qualité des vérifications en cernant un certain nombre de problèmes que les cabinets de vérification devaient régler, et qui ont reçu l'attention nécessaire. Le CCRC est en général satisfait de la qualité de la vérification des émetteurs assujettis au Canada, mais reconnaît que le contexte demeure difficile.

Le conseil d'administration du CCRC croit que l'organisme doit progresser à une étape supérieure afin de continuer à mener à bien son mandat en ces périodes difficiles, qui comprennent des défis liés à la complexité croissante de l'information financière et à l'adoption au Canada des normes internationales d'information financière (IFRS) et des normes internationales d'audit. Il est donc nécessaire de renforcer la capacité du CCRC à relever avec succès ces défis et d'accroître les activités d'inspection. En conséquence, le CCRC haussera son budget d'environ 15 % en 2010 par rapport à 2009. Les coûts du CCRC sont récupérés auprès des cabinets de vérification et de leurs émetteurs assujettis en tant que pourcentage de la facturation. L'augmentation du budget et les changements apportés à notre base

d'honoraires signifient que la cotisation facturée par le CCRC aux émetteurs assujettis canadiens passera de 1,6 % à 2,0 % des honoraires de vérification.

C'est la première fois depuis la création du CCRC en 2003 que les cotisations sont augmentées. Nous comprenons que la conjoncture est actuellement difficile. C'est pourquoi le CCRC a également mis en place des gains d'efficacité et de productivité qui ont partiellement, mais pas complètement, compensé les pressions exercées sur ses activités.

Conformément à son nouveau plan stratégique, le CCRC fera évoluer sa méthodologie, ses systèmes, ses procédés et son personnel d'inspection afin que la surveillance continue effectuée corresponde aux attentes des intervenants et de la communauté internationale. Le passage aux IFRS est le plus important changement des dernières années touchant l'information financière au Canada. Le CCRC devra consentir des investissements substantiels pour assurer la formation et le développement et pour accroître ses capacités de consultation. Des sommes non négligeables devront également être consacrées à la méthodologie d'inspection et aux systèmes connexes pour veiller à ce que ces derniers incorporent les nouvelles normes internationales et répondent à nos objectifs stratégiques. De plus, le système informatique que le CCRC utilise actuellement pour documenter ses activités d'inspection n'a presque pas changé depuis la création de l'organisme, et les besoins de mise à niveau sont pressants. De même, la gestion des ressources humaines, les relations avec les intervenants et les affaires législatives et réglementaires doivent obtenir davantage de financement et d'attention afin que le CCRC puisse continuer à fournir des services de qualité et pertinents à titre d'organisme de réglementation de la vérification de calibre mondial pour le 21<sup>e</sup> siècle. Ces initiatives répondent à la nécessité de faire évoluer la méthodologie d'inspection du CCRC pour la rendre plus stratégique et en mesure d'évaluer les risques, optimiser l'efficacité de l'inspection et renforcer la pertinence des activités du CCRC auprès des cabinets participants.

En 2010, le CCRC augmentera ses activités d'inspection afin d'inclure plus de cabinets régionaux et locaux et d'étendre la portée de ses inspections des six cabinets nationaux. Le CCRC a inspecté 34 cabinets en 2009 et s'est fixé un objectif de 50 inspections par an d'ici 2012. Des inspections supplémentaires de cabinets étrangers et de cabinets inspectés par des organismes de réglementation provinciaux seront aussi effectuées au moyen d'examen ciblés basés sur le risque. Une augmentation des ressources disponibles pour l'inspection et une méthodologie d'inspection adaptée aux cabinets régionaux et locaux seront essentielles à la mise en place de cette initiative. Une importante partie de ce projet sera rendue possible par des gains significatifs de productivité découlant du rééquilibrage du personnel d'inspection actuel.

Le CCRC a regardé au-delà de 2010 et estime pouvoir respecter ses initiatives pendant plusieurs années sans augmenter davantage les cotisations.

Le CCRC vise, grâce aux mesures susmentionnées, à préserver et à consolider sa position parmi les organismes de réglementation de premier plan dans le monde. Cette nouvelle étape aidera le CCRC à fournir une rétroaction à valeur ajoutée aux cabinets de vérification quant à

Émetteur assujéti  
Cotisation annuelle du CCRC pour 2010  
Le 11 mars 2010  
Page 3

---

la qualité des vérifications, favorisera une productivité et une reddition de comptes accrues et permettra au CCRC de contribuer plus efficacement au développement de normes comptables et de vérification, et à une plus grande confiance du public envers l'information financière.

Nous vous encourageons à visiter notre site Web [www.cpab-ccrc.ca](http://www.cpab-ccrc.ca) pour examiner notre plan stratégique afin d'obtenir de plus amples informations sur le CCRC et ses objectifs stratégiques.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Brian A. Hunt, FCA  
Directeur général